

Référence : C.N.246.2014.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

BELGIQUE : DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE  
LA CONVENTION <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,  
communiqua :

L'action susmentionnée a été effectuée le 1<sup>er</sup> mai 2014.

(Original : français)

Arbitres :

Professeur Erik Franckx, Président du Département de Droit international et européen à la Vrije  
Universiteit Brussel

M. Philippe Gautier, Greffier du Tribunal international du droit de la mer.

Le 7 mai 2014



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.628.1998.TREATIES-XXI.6 du 27 juillet 1999  
(Ratification : Belgique).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <http://treaties.un.org>.